

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le six du mois de JUIN à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 Mai 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Paul DAVIN

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

TARIFS BIBLIOTHEQUE - GRATUITE POUR LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 Mai 2012 qui fixe les tarifs pour la bibliothèque de Saint Bonnet en Champsaur et celle du 18 Octobre 2016 qui instaure la gratuité pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif proposé est de 8 € pour une carte annuelle et familiale.

Il propose la gratuité de cette carte pour les bénévoles de la bibliothèque qui s'investissent beaucoup dans le fonctionnement de cette dernière.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'APPROUVER la gratuité de la carte bibliothèque pour les bénévoles de la bibliothèque.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	2
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 6 Juin 2018

Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DAUMARK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180606-20180606-0042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018

Publication : 11/06/2018